

Règlement Trail des Eduens

Dimanche 3 avril 2022

ORGANISATION

Le trail de 13 km, le trail de 25 km et le 13 km de marche nordique sont des épreuves sportives organisées par le Stade Athlétique Autunois, association déclarée en Préfecture sous le numéro W711000734.

ÉPREUVES

- Trail de 13 km : départ 11h
- Trail de 25 km : départ 10h30
- Marche nordique de 13 km : départ 10h40

L'organisateur par le biais du jury d'épreuve se réserve le droit de modifier le parcours initial de chaque course en fonction des contraintes environnementales, météorologiques ou sécuritaires, voire d'annuler l'épreuve.

CATÉGORIES D'ÂGE

- Trail 13 km: à partir de cadet (2006)
- 25 km : à partir de la catégorie espoir (2002)
- Marche nordique : à partir de la catégorie cadet (2006)

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET CERTIFICAT MÉDICAL

La présence d'un certificat médical ou d'une licence FFA compétition ou FFA Athlé running ou UFOLEP avec la mention « course à pied ou athlétisme en compétition » est une condition obligatoire pour participer à cette manifestation sportive.

Le Stade Athlétique Autunois s'assurera, en application de l'Art. L231-2-1 du Code du Sport, que les participants sont titulaires au choix :

- ✓ D'une licence Athlé Compétition ou d'une licence Athlé Entreprise ou d'une licence Athlé Running ou d'un Pass'Running délivrés par le Fédération Française d'Athlétisme en cours de validité à la date du 3 avril 2022.
- ✓ D'une licence UFOLEP avec l'option athlétisme en compétition
- ✓ D'un certificat médical (ou de sa photocopie) de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an.

L'organisateur conservera, selon les cas, une trace de la licence ou du certificat présenté.

Aucun autre document ne pourra être pris en compte pour attester de la non contre-indication à la participation à cette épreuve.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF.

Ce certificat doit être rédigé en français, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.

S'il n'est pas rédigé en français, une traduction en langue française doit être fournie.

Une copie de la licence ou du certificat médical, devra obligatoirement être jointe à l'inscription ou le cas échéant présenté le jour de la course au moment de la réception du dossard. Dans le cas contraire, le coureur ne sera pas autorisé à prendre le départ.

MODALITES D'INSCRIPTION

Le nombre d'inscriptions pour les deux trails et la marche nordique ne comporte pas de limite.

Les inscriptions pour les courses sont possibles :

- Par internet sur le site : www.sport-up.fr
- <https://www.sport-up.fr/www/calendrier/partenaire-28183.htm>

Tarifs d'inscription et clôture des inscriptions :

- **Jusqu'au Jeudi 31 Mars 2022 (inscription internet uniquement)**

Trail de 13 km : 10 euros / Trail de 25 km : 20 euros / Marche nordique de 13 km : 8 euros

- **Le Dimanche 3 Avril 2022 (sur place, une heure avant le départ de l'épreuve concernée)**

Trail de 13 km : 12 euros / Trail de 25 km : 25 euros / Marche nordique de 13 km : 10 euros

ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute demande d'annulation d'inscription doit être adressée au Stade Athlétique Autunois par courrier ou mail au plus tard dans les 10 jours qui suivent l'organisation. Elle devra être accompagnée d'un certificat

médical attestant la contre-indication à participer à la course. Remboursement dès réception des documents.

RETRAIT DES DOSSARDS

Dimanche 3 Avril 2022 à la salle de l'ESN (base nautique du Lac d'Autun, en face du Mc Donald's), à partir de 9h.

Le dossard doit être fixé sur la poitrine ou une cuisse et rester visible tout au long de la course. Il doit apparaître en intégralité sous peine de disqualification.

Les dossards seront différenciés en fonction de l'épreuve.

EQUIPEMENT

🚩 Bâtons autorisés seulement sur la marche nordique.

🚩 Aucun équipement obligatoire sur le trail de 13 km

🚩 **Équipement obligatoire pour le trail de 25 km** : une réserve d'eau de 500 ml minimum, une réserve alimentaire, une couverture de survie

Équipement conseillé : téléphone mobile avec numéro de l'organisation.

L'équipement obligatoire devra accompagner le concurrent tout au long de l'épreuve au risque de se voir disqualifier le cas échéant.

Pour les trois épreuves, il est interdit d'être accompagné par un animal.

L'équipement devra être adapté aux conditions climatiques du jour de la course.

BALISAGE

Le balisage est réalisé par des fanions différenciés pour chaque parcours.

SÉCURITÉ ET SECOURS

Il est rappelé que les participants sont les premiers garants de leur sécurité. Ils doivent, de ce fait, respecter les consignes de l'organisateur et ne pas oublier qu'ils évoluent dans un milieu naturel changeant et doivent donc s'y adapter.

Les moyens de secours seront fixes et mobiles. Des secouristes et des signaleurs seront placés tout au long du parcours en fonction des secteurs traversés, de la dangerosité des lieux, de l'accessibilité des secours et de la couverture radio.

Les secouristes et signaleurs sont en liaison permanente avec le PC sécurité via la radio et / ou téléphonie.

L'organisation se réserve le droit d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillances physiques.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les participants devront se conformer au code de la route et seront seuls responsables d'un éventuel manquement à ses règles.

RAVITAILLEMENTS

Des ravitaillements sont proposés tout au long des différents parcours :

Trail de 13 km et marche nordique : 1 ravitaillement

Trail de 25 km: 2 ravitaillements

Un ravitaillement sera proposé à tous à l'arrivée.

BARRIERES HORAIRES ET CONTROLES

Trail de 13 km et marche nordique : pas de barrière horaire

Trail de 25 km :

ABANDONS

Pour des raisons de sécurité, tout abandon devra impérativement être signalé à l'organisation.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du ravitaillement ou le signaleur le plus proche auquel il restituera son dossard.

RÉCLAMATIONS

Elles doivent être adressées à l'organisation le jour même de l'épreuve.

RÉSULTATS, PRIX ET RÉCOMPENSES

En cas d'égalité, le classement se fera en fonction du temps total réalisé (total des zones chronométrées + zones de liaison)

La proclamation des résultats se fera donc dans le délai le plus court après l'arrivée du dernier coureur.

La remise des prix aura lieu à la salle de l'ESN, lieu de départ. La présence sur les podiums est obligatoire pour percevoir sa récompense.

Horaires prévisionnels des podiums :

Trail de 13 km :

Trail de 25 km :

Tableau des récompenses (montants distribués en bons d'achat Intersport)

	Trail 25 km	Trail 13 km
1er(e)s scratch H et F	50€	40€
2èmes scratch H et F	40€	30€
3èmes scratch H et F	30€	20€
1er(e) /catégorie H et F	20 €	15 €

Pour chaque course, les trois premier(e)s au scratch seront récompensé(e)s puis les premier(e)s des catégories suivantes : CA – JU (Trail 13 km uniquement) et pour les 2 courses (13 et 25 km) ; ES –SE- Masters. Pas de cumul de lots.

ASSURANCE

Conformément à l'art. L-331-9 du Code du Sport, l'organisateur est couvert par une assurance en responsabilité civile pour la durée de l'événement. Ce contrat d'assurance couvre les membres de l'organisation et les bénévoles œuvrant pendant la manifestation.

Chaque participant devra avoir souscrit une assurance en responsabilité individuelle accident.

JURY D'ÉPREUVE

Le jury officiel est composé du président du Stade Athlétique, du directeur de course et du responsable « parcours ».

Le pouvoir de décision du jury est sans appel.

CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Tout coureur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. Le refus de se soumettre au contrôle entraîne la disqualification. Tout contrôle positif est signalé à la fédération d'appartenance du coureur, à laquelle il appartient de prendre les sanctions qui s'imposent.

OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

L'accompagnement en course est interdit.

a) Respect de l'environnement

Les épreuves sont organisées dans le respect des règles de protection de l'environnement.

Toute attitude contraire à ce principe entraînera la disqualification du coureur (ex : jet volontaire de déchets hors des zones de ravitaillement, circulation hors de sentiers balisés...)

b) Respect des bénévoles

Tout coureur se doit de respecter les bénévoles et membres de l'organisation.

Les coureurs doivent porter assistance à toute personne en difficulté.

DROITS A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

DROITS INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

L'inscription entraîne l'acceptation sans réserve du règlement de l'épreuve.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.